

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvere à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - GRADIGNAN - Route de Léognan (RD 109) entre la limite de commune et la rue de Canteloup - Aménagement de voirie - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2006, vous avez approuvé la confirmation de décision de faire pour l'aménagement de la Route de Léognan entre la limite de commune et la rue de Canteloup, sur la commune de Gradignan.

L'opération qui s'inscrit dans la programmation pluriannuelle 2003/2007, finance la 1^{ère} partie de cet aménagement, route de Léognan dans sa partie comprise entre la rue de Canteloup et le Chemin du Barbut.

La route est classée en catégorie 2, itinéraire intercommunal 2.43 (Pessac – Gradignan – Léognan). Cet aménagement a pour but d'améliorer la sécurité sur cette voie et de prendre en compte les usagers piétons et cyclistes.

Caractéristiques principales du projet

- longueur d'environ 1000 m
- emprise de 12 m sauf dans la partie située entre rue de Canteloup et Chemin du Barbut où l'emprise est réduite à environ 10 m

profil en travers type :

- une chaussée de 5,80 m
- une piste cyclable bidirectionnelle côté pair
- un trottoir de l'autre côté

- les carrefours sont traités en plateaux sauf celui avec la rue de Catoy qui est aménagé en giratoire
- deux ralentisseurs sont prévus sous forme de chicanes formées par l'implantation d'un îlot central ponctuel.
- le tronçon situé entre la rue de Canteloup et le chemin du Barbut est traité en zone 30.

Pour ce faire, les services ont élaboré un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert à prix unitaires, comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle, en application notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 72 du code des marchés publics.

- la tranche ferme correspond à la section comprise entre la rue de Canteloup et le chemin du Barbut pour les travaux de voirie (lot technique 1), et jusqu'au chemin de Chaut pour les travaux d'assainissement (lot technique 2).
- la tranche conditionnelle correspond aux sections restantes respectivement pour les lots 1 et 2 (voirie et assainissement).
Les délais d'exécution des travaux sont fixés à 6 mois pour la tranche ferme et 10 mois pour la tranche conditionnelle.

Le coût total des travaux est estimé à 1 546 125,40 € HT, soit 1 849 165,98 € TTC, dont la partie affectée aux aménagements cyclables peut être évaluée à environ 278 300,00 € HT soit 332 846,80 € TTC.

Les travaux de la tranche ferme sont estimés à 655 200,69 € HT soit 783 620,03 € TTC.
Les travaux de la tranche conditionnelle sont estimés à 890 924,71 € HT soit 1 065 545,95 € TTC.

Le financement des travaux se décompose comme suit :

- pour les travaux de la tranche ferme, cette dépense est financée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré pour le lot 1 au Chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8220 – CRB O400 et pour le lot 2 au chapitre 23 compte 2315 fonction 8310 CRB O200.
- pour les travaux de la tranche conditionnelle, ils devront faire l'objet d'un complément de financement.

En application des dispositions des articles L21.21.12 et L21.21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13^{ème} étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59, et 72 du code des Marchés Publics.

à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1^{er} alinéa du dit code,

à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 MAI 2006**